

Nantes, le 17 juin 2021

EMPLOI ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS s'engagent pour 3 ans auprès du FIPHP

Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le Centre communal d'action sociale (CCAS) reconduisent leur partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, le FIPHP. Avec cette nouvelle convention 2020-2022, les trois employeurs poursuivent leur politique commune pour renforcer leurs actions en matière d'égalité au travail et d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. L'accord triennal avec le FIPHP permettra de cofinancer leur politique qui repose sur 3 axes principaux :

- Porter une politique « handicap » concertée et impliquer le plus grand nombre
- Recomposer l'organisation en matière d'égalité au travail et professionnaliser les acteurs
- Répondre aux enjeux d'accessibilité

6,3 % d'agents handicapés parmi les effectifs : un effort de recrutement à poursuivre d'ici 2023

Résolument engagés en faveur de l'inclusion et de l'accompagnement de leurs agents en situation de handicap, Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS employaient, au 31 décembre 2019, 466 personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH). Cela représente un taux d'emploi global de 6,3 % qui dépasse le seuil de 6 % fixé par la loi française (6,0 % à Nantes Métropole, 6,5 % à la Ville de Nantes et 6,1 % au CCAS).

Initié en 2009 par une première convention entre le FIPHP et la Ville de Nantes, puis en 2015 par celle signée avec Nantes Métropole, et reconduit tous les trois ans depuis, ce partenariat 2020-2022 prévoit la mise en œuvre de nouvelles actions, alors que la crise sanitaire et sociale nécessite que chaque acteur de l'emploi s'interroge et réinvente ses méthodes d'intervention pour aller vers une société plus inclusive. D'ici 2023, les trois employeurs s'engagent à renforcer l'emploi des personnes en situation de handicap dans leurs effectifs et à augmenter leur recrutement.

Un budget de 1,44 M€ pour des recrutements, des aménagements de postes et de la formation

La convention triennale est dotée d'un budget de 1,44 M€, cofinancé par le FIPHP (46,6%) et par les trois employeurs (53,4%). Le partenariat permet au fonds d'accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de leur politique de ressources humaines autour de 3 objectifs : recrutement et intégration ; maintien dans l'emploi ; sensibilisation, formation et accessibilité. Concrètement, Nantes Métropole, la Ville de Nantes et le CCAS s'engagent :

- au **recrutement durable de 30 travailleurs en situation de handicap** (BOETH) ;
- à l'**accueil de 3 apprentis en situation de handicap** et à leur embauche à l'issue de leur contrat ;
- à réaliser **130 aménagements de postes de travail** ;
- à mettre en place des mesures d'accompagnement notamment pour **favoriser les reconversions professionnelles** ;
- à poursuivre la sensibilisation et la **formation des services** pour mieux lutter contre les stéréotypes et préjugés liés au handicap ;
- à engager un nouveau **cycle de formation sur la thématique du handicap destiné à l'ensemble des responsables** encadrants des trois collectivités.



Le 17 juin 2021 à Nantes avec, au centre et de gauche à droite : Philippe Jusserand, directeur régional de la Banque des territoires, Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole et maire de Nantes, et Sophie Brodiez, secrétaire générale du FIPHFP.

Quelques chiffres pour la période 2017-2020

- 100 agents en situation de handicap ont été recrutés sur 5 ans (un tiers de contrats à durée déterminée)
- 50 agents ont bénéficié d'un accompagnement dans l'exercice de leur activité professionnelle
- 10 agents ont bénéficié d'une formation d'adaptation à l'utilisation de matériel adapté
- 380 aménagements de postes de travail ont été réalisés
- 19 recours à des interprètes en langue des signes ont été nécessaires
- 67 agents ont bénéficié d'une prise en charge de prothèses auditives
- 3 apprentis ont bénéficié d'une prime d'aide à l'insertion

À propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (ministères, conseils départementaux et régionaux, villes, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides à travers des conventions pluriannuelles ou par le biais de financements ponctuels sur sa plateforme en ligne.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins. « Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget. » (Décret n°2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des dépôts. Plus d'infos : www.fiphfp.fr

À propos de la Banque des territoires

Créée en 2018, la Banque des territoires est un des cinq métiers de la Caisse des dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Elle accompagne les grandes mutations en cours, et, à ce titre, elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion. Plus d'infos : www.banquedesterritoires.fr

Contacts presse :

Nantes Métropole / Ville de Nantes / CCAS : Maxime Malette, 06 30 52 49 67, presse@nantesmetropole.fr

FIPHFP : Léa Valleix, 06 30 69 50 16, lea.valleix@tbwa-corporate.com